

Attestations pour appuyer la déclaration de filiation biologique

**La Formule D va de pair avec la Formule C.
Veuillez remplir la Formule C, si ce n'est déjà fait.**

* * *

Puisque vous avez rempli la Formule C, vous connaissez déjà un peu les « présomptions de filiation ». Il s'agit de certaines règles générales utilisées par le tribunal pour conclure qu'une personne est bien le parent d'un enfant et pour déterminer qu'elle est tenue de subvenir aux besoins de cet enfant. Ces règles font partie intégrante des lois de la plupart des États pratiquant la réciprocité (là où vit l'intimé). Remplissez la Formule D si vous ne pouvez invoquer une ou plusieurs « présomptions de filiation », ou si vous croyez qu'il se peut que l'intimé conteste la filiation. Vous trouverez dans le présent Guide des renseignements sur la façon de remplir la Formule D.

Utilisez la Formule D – de pair avec la Formule C – si **l'un ou l'autre** des énoncés suivants s'applique à votre situation :

- Vous croyez que l'intimé contestera la filiation de l'enfant. Autrement dit, vous croyez que l'intimé déclarera : « Il ne s'agit pas de mon enfant » ou « Je n'ai aucune obligation de verser une pension alimentaire pour cet enfant ».
- Vous n'avez été en mesure de cocher aucune des 9 « présomptions de filiation » énumérées dans la Formule C.

Vous **n'êtes pas tenue** de remplir la Formule D si vous détenez déjà une ordonnance d'un tribunal ou une entente écrite précisant que l'intimé est bien le parent de l'enfant ou qu'il doit verser une pension alimentaire. N'oubliez pas de mentionner une telle ordonnance ou entente alimentaire dans la section « Dossier » de la Formule A, et d'en annexer une copie.

Nota : La Formule D traite de filiation **biologique**. Utilisez la Formule D si vous demandez au tribunal de déclarer, dans son ordonnance, que l'intimé est le père « naturel » ou physique de l'enfant. Si l'intimé n'est pas un parent biologique de l'enfant, veuillez lire, dans le Guide relatif à la Formule C, l'encadré intitulé « Remarque ».

Vous avez rempli une Formule C pour chaque enfant. Vous devez remplir une Formule D si vous croyez que l'intimé pourrait contester la filiation d'un enfant. Remplissez une Formule D pour chaque enfant dont la filiation est susceptible d'être contestée. Ayez en main un nombre suffisant d'exemplaires de la Formule C pour préparer un brouillon et un « exemplaire final » pour chaque enfant.

C'est la mère de l'enfant qui devrait remplir la Formule D. D'ailleurs, la formule commence par un énoncé précisant que c'est la mère qui la remplit. Inscrivez sur votre brouillon le nom complet de l'enfant, sa date de naissance et son lieu de naissance.

1. Allégation de filiation

Inscrivez dans la case de l'article 1 le nom de l'endroit où vous avez eu des relations sexuelles avec l'intimé, ainsi que les dates ou périodes pertinentes. La date ou les dates que vous inscrivez indiquent au tribunal que vous avez eu des relations sexuelles avec l'intimé aux environs de la date de la conception. Indiquez, en cochant la case appropriée, si vous avez ou non accouché à terme. Dans la négative, écrivez une brève note indiquant par exemple : *4 semaines avant terme*, ou *Accouchement prévu le 1^{er} juillet, naissance le 15 juillet*.

2. Faits à l'appui de l'allégation

Cette partie de la Formule D énumère des faits qui sont souvent soumis au tribunal dans un tel cas. Consultez la liste, et cochez sur votre brouillon « oui » ou « non » à côté de chaque énoncé qui s'applique. Réfléchissez bien à chaque énoncé, car le tribunal s'en servira comme élément de preuve pour rendre son ordonnance. L'intimé recevra aussi une copie de cette formule. Il se peut qu'on vous demande de prouver la véracité de chaque énoncé où vous avez coché « oui ».

Certains énoncés comprennent d'autres cases à cocher. Lisez-les attentivement et cochez-les si elles s'appliquent à vous et à l'enfant visé.

3. Autres renseignements

Chaque énoncé de l'article 2 correspond à une lettre (de « a » à « q »). L'article 3 vous permet d'expliquer toute réponse affirmative de l'article 2. Pour chaque énoncé où vous avez coché « oui », inscrivez à gauche la lettre correspondante et donnez une brève explication. Il n'est pas nécessaire de fournir une multitude de détails, mais n'écrivez que des faits que vous êtes en mesure de prouver.

Si nécessaire, cochez la case « Suite sur la ou les page(s) ci-jointe(s) » et annexez une page supplémentaire.

4. Tests génétiques

N'oubliez pas que vous remplissez la Formule D parce que vous croyez que l'intimé est susceptible de contester la filiation de l'enfant ou parce qu'il n'existe aucune des « présomptions de filiation » habituelles relativement à cet enfant. Cet énoncé indique au tribunal que vous consentez à vous soumettre et à soumettre l'enfant, au besoin, à tout test génétique (ADN ou recherche de paternité). Il n'y a dans cet article aucune case à cocher. Si l'intimé conteste la filiation, vous devrez peut-être vous soumettre à un tel test sans que le tribunal ait besoin de l'ordonner. Il se peut aussi que le tribunal l'ordonne, s'il détermine qu'il y a lieu d'effectuer un test génétique pour confirmer la filiation. Si vous refusez de respecter une telle ordonnance, le tribunal peut refuser de délivrer une déclaration de filiation à l'encontre de l'intimé.

5. Autres parents possibles

L'intimé pourrait déclarer : « C'est un autre homme qui est le père de cet enfant, ce n'est pas moi! » Avec l'énoncé de l'article 5, vous lui répondez à l'avance. Lisez bien l'énoncé : « J'ai eu des relations sexuelles avec un homme autre que l'intimé au cours de la période débutant 30 jours avant la date de la conception de l'enfant et se terminant 30 jours après cette date ». S'il ne s'applique pas à vous, cochez « non » et passez à l'article 6.

Cet énoncé, si vous répondez « oui », s'applique à la période débutant un mois avant la date à laquelle vous êtes devenue enceinte et finissant un mois après cette date, c'est-à-dire la période critique qui fait en sorte qu'un autre homme que l'intimé pourrait être le père. Voilà pourquoi on vous demande également, à la première page, si vous avez accouché à terme.

Si vous cochez « oui », vous devez remplir les paragraphes a, b et c qui suivent. Au paragraphe a, inscrivez le nom de tout autre homme avec qui vous avez eu des relations sexuelles durant la période visée.

Au paragraphe b, cochez « non » si **aucun** homme nommé n'a un lien de parenté consanguine avec l'intimé. Dans le cas contraire, cochez « oui » et inscrivez le nom de l'homme visé et son lien de parenté avec l'intimé. Si cet homme a effectivement un lien de parenté consanguine, il est possible que le tribunal ordonne un test génétique.

Au paragraphe c, écrivez pourquoi vous croyez que l'homme nommé, ou chacun des hommes nommés le cas échéant, n'est pas le père. Nous ne pouvons pas énumérer ici toutes les raisons possibles. Vous savez ce qui s'est passé. En général, les raisons peuvent notamment se rapporter à la méthode de contraception utilisée, à la stérilité de l'homme visé ou à une disparité physique évidente entre cet homme et l'enfant. Exprimez-vous clairement et avec précision.

6. Mariage

Le mariage constitue aussi une « présomption de filiation ». À l'article 6, vous déclarez en quelque sorte, le cas échéant : « J'étais mariée, mais mon mari n'est pas le père de cet enfant ». Si vous n'étiez pas mariée, cochez « non ».

Si vous étiez mariée avec un *autre homme* que l'intimé au moment de la naissance de l'enfant, cochez « oui » et remplissez les paragraphes a et b. Au paragraphe a, inscrivez le nom et l'adresse de l'homme avec lequel vous étiez mariée.

Au paragraphe b, écrivez pourquoi vous ne croyez pas que votre mari (au moment de la naissance de l'enfant) puisse être le père de l'enfant. Nous ne pouvons pas énumérer ici toutes les raisons possibles. Réfléchissez et trouvez vos propres raisons. Il n'est pas nécessaire de les décrire en détail. Le genre d'énoncé suivant est parfois suffisant : « Mon mari et moi nous sommes séparés le (date) et depuis cette date je n'ai eu avec lui aucune relation sexuelle ». En d'autres mots, vous déclarez au tribunal : « Voilà pourquoi cet homme ne peut pas être le père de l'enfant ». Vous pouvez joindre à la Formule D tout document que vous jugez pertinent.

Feuille de travail

En remplissant votre brouillon de la Formule D, vous avez peut-être déterminé que vous aurez besoin d'annexer certains documents à votre « exemplaire final ». Relisez votre brouillon et inscrivez les noms de tous les documents requis à l'égard de l'enfant visé. N'oubliez pas qu'il faut remplir une Formule D distincte pour chaque enfant dont la filiation est susceptible d'être contestée. Pour chacun de ces documents, cochez la case « Complété » dès que vous l'aurez obtenu. Conservez ces documents avec votre Formule D.

Documents à obtenir / Choses à faire	Complété

RAPPEL

N'oubliez pas de signer dans l'espace prévu à cette fin au bas de la Formule D, et d'annexer tout document susceptible d'inciter le tribunal à décider en votre faveur.